

DELEGATIONS

Réunion du Lundi 20 Août 2018

Présidence : M. LONGERE Pierre.

Présents : M. HERMEL Jean-Pierre.

Excusés : MM. BESSON Bernard, BELISSANT Patrick.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Téléphone: 06-32-82-99-16

Mail: lraf.ooluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Téléphone: 06-82-57-19-33

Mail: brajond@orange.fr

COURRIERS RECUS

FFF: Réunion des Responsables Régionaux le 25 Septembre 2018 à Paris.

District de l'Isère : Noté.

Courriers : MM. AUBERGER Daniel et FABREGUE Jérémy : Remerciements.

FICHE DE RENOUELEMENT 2018-2019

Les fiches de renouvellement ont été transmises par mail à chaque Délégué le 12 Juillet.

A la date de ce jour, non-retour des fiches de Messieurs LOPEZ, RODRIGUES et VIDRY.

RAPPORTS 2018 / 2019

La nouvelle édition est en ligne. Les Délégués doivent utilisés uniquement l'édition 2018/2019.

CHAMPIONNAT N3

RAPPEL :

Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur fff.fr) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....).

Les nouveaux cartons de « changement de joueurs » (obligatoire) ont été transmis aux Clubs.

Feuille de recette : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat ainsi que la poule.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le nouveau rapport.

Indisponibilités: Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

Le Président,

Le Secrétaire,

M. LONGERE Pierre

M. HERMEL Jean-Pierre